



A. LECHOLON
Avril 2019
Numéro 48

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme
Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés
Site internet : apsaumon.com

Editorial

Dans tout l'hémisphère Nord, 2019 est l'année internationale du saumon ; ce slogan est surtout porteur en terme de communication auprès du grand public et de nos décideurs. Souhaitons aussi des engagements et des actes !

Le premier article aborde la situation dans le monde, à la lecture des quelques résultats présentés chaque lecteur pourra comprendre que la situation est inquiétante, voir alarmante sur certains bassins. Compte tenu des conditions météo qui ne nous ont pas permis d'observer les frayères en aval de Monistrol d'Allier, notre compte rendu annuel sur cet item est très succinct.

Dans le second article, nous revenons sur le Projet du Nouveau Poutès Optimisé. Vous trouverez notre positionnement : compte tenu du nombre d'usines de productions hydroélectriques sur l'Allier, nous pensons qu'il serait possible de faire cohabiter cette production énergétique décarbonée sans trop dégrader le potentiel halieutique de la rivière. Pour atteindre ce niveau d'exigence il y a des prérequis : notamment le choix du dispositif pour la montaison des poissons. L'absence d'une échelle multi espèces dégradera la performance environnementale du complexe.

Le point positif ce sera la transparence à la dévalaison et l'absence de retard des smolts originaires de l'amont d'Alleyras dans leur voyage vers l'Océan.

Le dernier article est consacré au dépeuplement du saumon dans le bassin de la Loire. Cette seconde partie aborde le problème du braconnage dans l'Allier. Dans le passé, son statut juridique de *res nullius* a facilité une omerta sur des actes répréhensibles.

Concernant la continuité écologique aquatique, des améliorations sont en cours. Elles concernent les trois microcentrales en activité sur l'Allier : Langeac (déjà fait), Le Chambon de Cerzat et Vieille Brioude ; toutes seront très prochainement équipées :

- de grilles fines (espace de 20 mm) à l'amont des prises d'eau de leurs turbines ;
- de dispositifs de dévalaison.

En ce qui touche la montaison des migrateurs, nous souhaiterions des améliorations au niveau des seuils du bas Allier : Le Guétain et Les Lorrains en priorité. **Pour les Lorrains, il s'agit de rectifier les malfaçons avant de statuer sur un règlement d'eau.** En plus, du retard pris par les migrateurs, ces seuils constituent des zones privilégiées de captures d'aloses et de saumons par les silures.

Ces ouvrages sont gérés par Voies Navigables de France, Etablissement Public dépendant du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il serait temps que les malfaçons (elles concernent la passe à poissons et les clapets) soient rectifiées aux Lorrains, et que des travaux d'amélioration soit entrepris au Guétain.

A Moulins, nous constatons toujours l'abaissement du niveau de l'Allier, conséquences des extractions de granulats dans le lit de la rivière entre 1950 et les années 80. La passe à poissons située en rive gauche serait à reprendre.

Louis SAUVADET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :

Editorial

Situation du
saumon

Poutès

Parmi les activités
de l'A.P.S.

Le dépeuplement
du saumon dans le
bassin de la Loire
2/2

SITUATION DU SAUMON

Amérique du Nord

D'une manière générale, la saison de pêche 2018 a été très mauvaise sur beaucoup de rivières. Les eaux ont été basses et chaudes pendant de longues périodes, au New Brunswick : sur la Miramichi la pêche a été interdite pendant des semaines afin d'éviter de stresser excessivement les poissons.

Par contre, dans la majorité des rivières :

- qui se jettent dans la baie des Chaleurs ;
- de la côte Nord du Québec, de Terre Neuve et du Labrador ;

les montaisons étaient satisfaisantes.

Québec Matapédia :

2016 ⇒ 1180 saumons capturés dont 787 remis à l'eau (66 %) ce qui représente 4794 de journées pêche ;

2017 ⇒ 1191 saumons capturés dont 631 remis à l'eau (52 %) ce qui représente 5747 de journées pêche ;

2018 ⇒ 1179 saumons capturés dont 554 remis à l'eau (47 %) ce qui représente 5888 de journées pêche.

Europe hors France

Ecosse Spey :

2016 ⇒ 7632 poissons de capturés, 94 % des poissons ont été remis à l'eau ;

2017 ⇒ 5292 poissons de capturés, 96 % des poissons ont été remis à l'eau ;

2018 ⇒ 3178 poissons de capturés, 98 % des poissons ont été remis à l'eau. C'est le plus mauvais résultat depuis 1952 ; le total des précipitations 2018 à Knockando (parcours de pêche qui se situe en aval de la confluence avec un de ses tributaires : l'Avon) a été de 475 mm, en comparaison la moyenne annuelle pour la période 2004 à 2018 est de 883 mm.

Pays de Galles Wye

2016 ⇒ 1691 captures ;

2017 ⇒ 1212 captures ;

2018 ⇒ 526 captures. Les conditions hydrologiques étaient très mauvaises. Les frayères n'étaient pas très nombreuses, même sur des secteurs favorables.

En Norvège sur la Gaula

2016 ⇒ 4513 saumons capturés, poids moyen 6,15 kg ;

2017 ⇒ 4666 saumons capturés, poids moyen 5,17 kg ;

2018 ⇒ 5503 saumons capturés, poids moyen 4,66 kg.

Espagne - Asturies (2018) Source : As Orilla do Ulla

Sella : 203 saumons capturés ; Narcea : 300 saumons capturés ;

Eo : 31 saumons capturés ; Cares : 57 saumons capturés.

Soit un total de 591 saumons pour ces quatre rivières. La moyenne annuelle des captures sportives dans les Asturies entre 2000 et 2008 était de 1958. Et ceci sans tenir compte du poids moyen des captures qui lui aussi a chuté

FRANCE

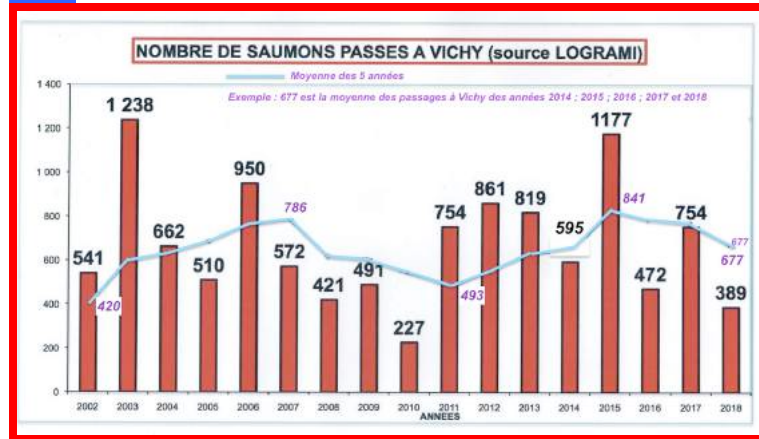
Gave d'Oloron (source des données : migradour) : Passage à Navarrenx (au barrage de Massey)

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Truites de mer	2290	2520	2622	3221	1568
Saumons	1445	2271	1326	1854	1774

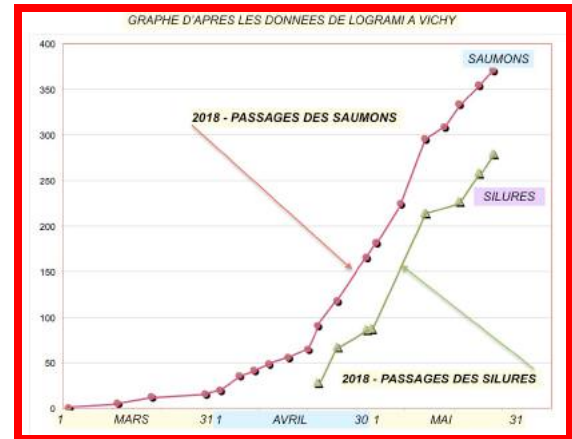
En 2017 : 1189 saumons sont passés à Artix (Gave de Pau) et 1034 à Charritte (Gave de Mauléon).

En 2018 : 1054 saumons sont passés à Artix (Gave de Pau) et 802 à Charritte (Gave de Mauléon).

Allier



Graphique N°1



Graphique N°2

Graphes d'après les données de LOGRAMI

[Commentaires sur le nombre de saumons passés à Vichy](#)

Le nombre de 389 est très décevant, il est en dessous de la moyenne des cinq années (677).

Quelques faits pour l'analyse :

- Ces saumons sont issus en partie des géniteurs ayant frayé en 2013, 2014 ; les conditions de frai étaient bonnes ;
- Les conditions de dévalaison des smolts en 2015 et 2016 étaient moyennes.
- Les mortalités dans l'Océan sont à priori élevées, selon les biologistes écossais pour 100 smolts qui gagnent l'estuaire, les retours de saumons adultes sont estimés (en 2019) à moins de 5 contre 20 il y a 25 ans ;
- L'hydrologie dans le bassin de la Loire était bonne lors de la période de montaison, les débits en basse Loire (à Montjean – Maine et Loire) étaient supérieurs à 800 m³/s de mi décembre 2017 à mi avril 2018. Les débits de quelques stations sur l'Allier sont en page 5 ;

Sur l'axe il y a toujours des problèmes de continuité écologique aquatique, (exemple Les Lorrains), les silures profitent du blocage des migrateurs (saumons et aloses) à l'aval de ces seuils et dans les dispositifs de montaison pour les chasser. Des études (publiées en avril 2018 – information parue le 3 juin 2018 sur le site 20 minutes) menées par le laboratoire EcoLab de Toulouse sur le site de Golfech (Tarn et Garonne) sur la Garonne montre que la prédation est importante : sur 39 saumons, 14 ont été prédatés à l'intérieur du canal de transfert ; 25 saumons en sont sortis, les trois quarts d'entre eux ont été attaqués juste à la sortie mais sans succès. Sur l'Allier nous comptons 4 sites sensibles (Le Guétain, Les Lorrains, Moulins et Vichy) où les saumons peuvent être des proies "faciles" pour les silures, les impacts négatifs doivent être très importants : mortalités, blessures, blocages ; et nous ne connaissons pas le nombre exact de sites sur la Loire !!

En 2018 :

- le nombre de silures passés à Vichy (563) est supérieur à celui des saumons (389) ;
- le nombre de saumons passés à Langeac était de 102 et de 19 à Poutès.

[Commentaires sur les obstacles](#)

Nous sommes intervenus le 10 avril 2018 auprès de la DTT de l'Allier pour dégager des embâcles au pont Régemortes à Moulins. Une semaine plus tard le passage était rétabli en rive droite.

Nous avons vu des saumons bloqués à Vichy le 7 mai sous les vannes N° 2 et 3, un embâcle obturait le passage à l'échelle localisée en rive gauche.

[Autres particularités en ce qui concerne la montaison](#)

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage entre le 29 mars et le 30 mai a capturé 47 saumons à Vichy :

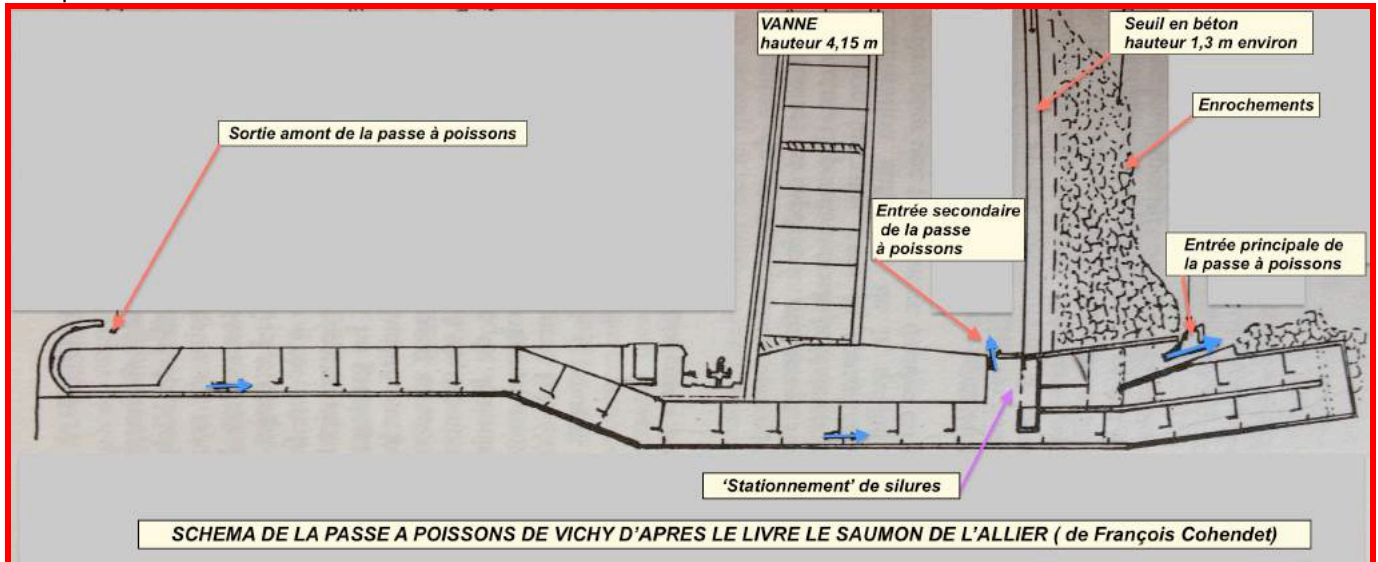
- 11 saumons présentés des blessures légères ;
- 15 des blessures sérieuses ;
- et 21 étaient fortement blessés.

D'où zéro saumon sans blessure apparente !

Le graphe N°2 en page 3 montre un parallélisme entre le nombre de saumons et de silures qui franchissent Vichy. Il a été constaté une présence « assidue » de silures dans un des bassins (voir schéma et photos ci dessous), ce bassin permet aux saumons qui se trouvent entre le sabot et les vannes du barrage d'accéder à l'échelle. Certaines blessures proviennent de chocs et de frottements sur des structures en dur (voir les photos dans le document Rapport Repeuplement saumons en Loire 2018, disponible sur le site de l'E.P.L.). Dans le passé :

- nous avons demandé (en 2007, voir notre bulletin N°16) à des biologistes écossais leur avis, John Webb (qui est connu pour son aptitude à discerner ces aspects) nous avait fait part de cette hypothèse.
- nous avons pu observer au Guétain la poursuite d'un saumon par deux silures, la course s'était terminée contre les blocs latéraux de la passe à poissons.

Un travail d'observations, de réflexions et d'actions pour essayer de réduire ces impacts négatifs est urgent à entreprendre.



Vichy : La zone de stationnement des silures (APS)



Silures dans leur zone de stationnement (Photo Association Saumon Sauvage)

La montaison automnale et les frayères

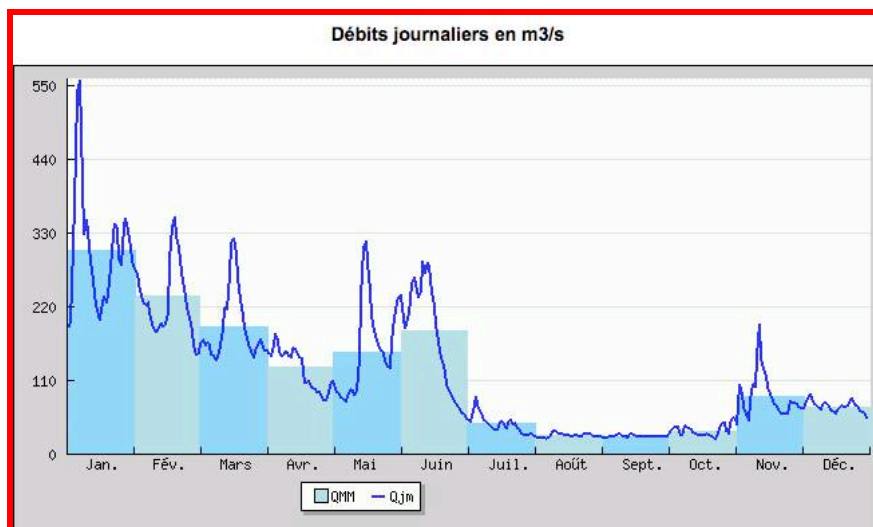
Sur l'Allier des crues automnales ont sans doute facilité la montaison de géniteurs sur des zones favorables ; par contre les débits étaient tels, qu'aucune observation sérieuse n'a pu être entreprise en aval de Monistrol d'Allier. Par contre, quelques journées d'observations ont pu être faites en amont de ce site. Nos observateurs n'ont pas vu de frayères en amont d'Alleyras.

Les saumons vus sur les frayères étaient en très bon état sanitaire, est-ce ceux qui ont passé les obstacles sans heurt ?

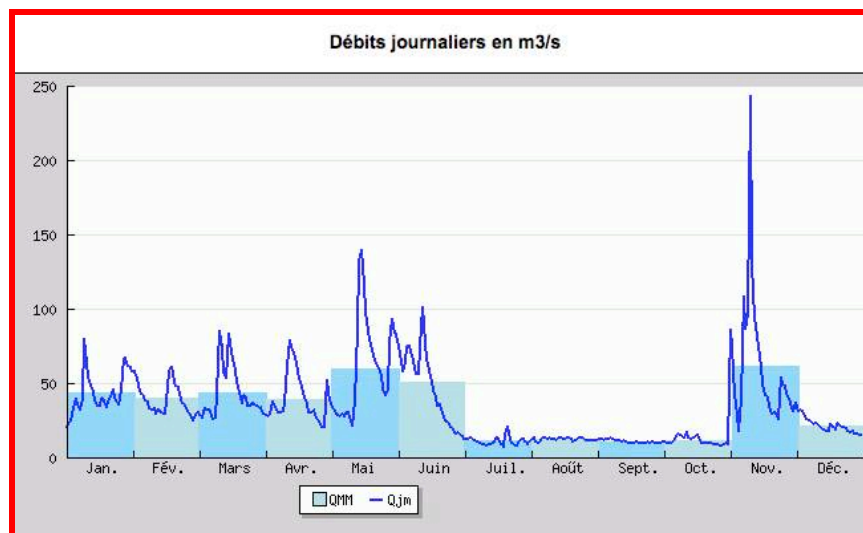
Sur l'Alagnon, les débits dépendent des précipitations océaniques qui n'ont pas eu lieu. Un comptage des nids entre Massiac et le Saut du Loup a pu être réalisé : une soixantaine de recensés. Autre fait, les saumons ont frayé à proximité de leur repère d'été ; cela est particulièrement vrai en amont de Lempdes.

Merci à Denis, James, Jean Jacques et Raymond pour leurs contributions.

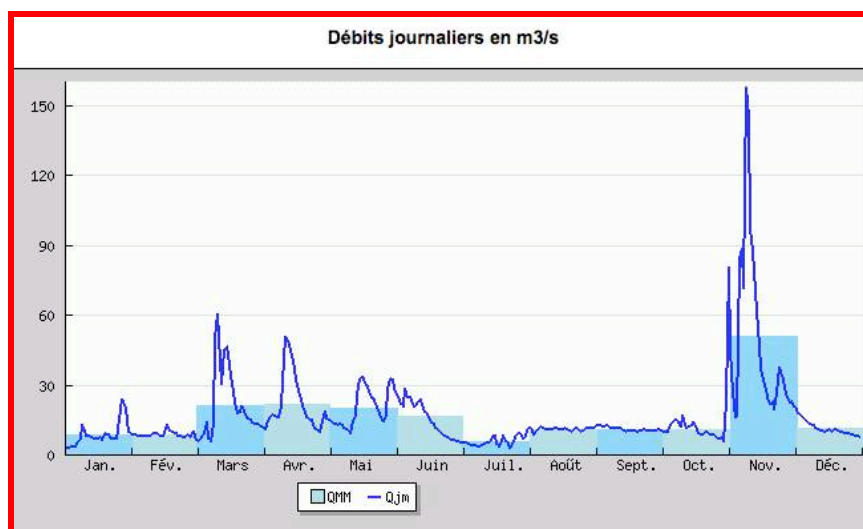
RELEVÉ DES DÉBITS DE L'ALLIER À MOULINS ; VIEILLE BRIOUDE et SAINT HAON en 2018
 Source des données : hydro.eaufrance.fr



MOULINS (Débit maximum instantané = 603 m³/s le 7 janvier)



VIEILLE BRIOUDE (Débit maximum instantané = 328 m³/s le 10 novembre)



SAINT HAON (Débit maximum instantané = 248 m³/s le 9 novembre)

POUTÈS

Suite à l'enquête publique du 27 novembre au 28 décembre 2018, le 11 février 2019 le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête ont été publiés sur internet. Ci dessous le texte intégral des conclusions motivées.

Les conclusions motivées :

Au vu de l'analyse du dossier, des observations recueillies, des avis émis par les différents organismes et les réponses faites par le porteur de projet, la Commission d'enquête considère :

- Que ce projet amène une nette amélioration sur le plan environnemental par rapport à la situation existante
- Que le projet contribue, de par sa réalisation, à la sauvegarde d'une espèce protégée qu'est le saumon atlantique. Ce poisson pourra ainsi rejoindre ses meilleures zones de frayères, ce qui devrait engendrer à terme une progression de sa population
- Que ce projet permet de maintenir une production d'électricité « propre et renouvelable, même s'il apparaît que l'abaissement du seuil et de sa capacité de stockage de l'eau ne permettront plus de venir compenser les pics de consommation. Il en sera de même de l'effet ralentisseur de crue qui sera moindre par rapport à l'état actuel de l'ouvrage
- Que ce projet est issu d'une concertation entre élus, la population et les principales associations environnementales et de pêche
- Que ce projet permettrait le développement touristique dans la zone du Haut-Allier. Il en sera ainsi par le développement d'une espèce emblématique qui pourrait se faire en pleine cohabitation avec les activités de sport d'eau ;
- Que la position du maître d'œuvre fait état d'une concertation possible du franchissement de l'ouvrage par les sports d'eaux vives
- Que le porteur du projet accepte de prendre en charge financièrement l'alevinage, la mise en œuvre de ce dernier restant soumis à l'approbation des experts du domaine.

Tous ces éléments conduisant la Commission d'enquête à donner un **avis favorable** au projet de reconfiguration du barrage de Poutès, **sous réserve** qu'un comité d'experts choisisse le système de montaison le plus efficace, entre un ascenseur à saumon et une passe à bassins ;

L'évaluation de la montaison du saumon est un élément fondamental du projet.

La mise en place d'une solution de montaison performante durant les 9 mois hors transparence demeure nécessaire pour le saumon et les autres espèces.

La commission d'enquête considère que la durée de revoyure de 10 ans après la mise en service n'est pas acceptable en l'état (10 ans + 2 ans d'étude et + 5 ans de réalisation des travaux). La commission considère que ce point doit être revu.

Par ailleurs, la commission d'enquête **recommande** qu'il soit établi une concertation entre le porteur du projet, les représentants des sports d'eaux vives et les services de l'État afin d'étudier une solution au franchissement de l'ouvrage.

Fait le lundi 21 janvier 2019

Signalons le très beau livre de Stéphane GRANZOTTO : EAU DOUCE après plusieurs années de prises de vues, des centaines de plongées en lac, rivières et fleuves, Stéphane nous fait découvrir une très large palette de la flore et de la faune aquatique d'eau douce (dont le saumon Loire/Allier), des photos de très grandes qualité. Aux mêmes dimensions que son précédent livre "Cachalots" (35,5 cm x 25 cm) mais plus épais : 248 pages ! Imprimé sur papier Artic Volume 170 grammes. Préface de Francois Sarano (Océanographe, ancien conseiller scientifique du Commandant Cousteau et fondateur de Longitude 181 Nature). Conception graphique de Fred Renau.
Prix : 50 €. www.stephanegrantzotto.com

Point de vue de l'Association Protectrice du Saumon sur le projet présenté.

Premier point :

Dans le dossier il manquait :

- Une note de calcul sur les écoulements en amont du dispositif de dévalaison. Elle aurait été pertinente, notamment la représentation du champ des vitesses. Dans le dossier figure seulement la vitesse moyenne (30 cm/s), et l'espacement entre les barreaux des grilles des prises d'eau (12 mm).
- Des plans d'études, ces documents étaient des avant projets, lorsque l'on connaît toute la problématique de la continuité écologique aquatique, peu de choses suffisent pour passer d'une efficacité satisfaisante à une efficacité passable voire nulle.
- Les descriptifs des moyens et méthodes pour contrôler puis valider (ou invalider) les caractéristiques de performances environnementales ont été absentes du dossier.

Le dispositif de dévalaison.

Compte tenu des remarques ci dessus, il n'est pas exclu qu'il soit nécessaire de revoir la disposition générale des grilles des prises d'eau. Ce point avait été abordé dans notre bulletin N° 46, voir pages 6 et 9.

Par contre, certaines observations de notre part ont été prises en compte, voir le paragraphe 3-2 dans notre bulletin N° 47.

Les dispositifs de montaison. Il faut distinguer les deux cas :

Les quatre vingt dix jours de transparence totale sur deux périodes distinctes : au printemps et à l'automne.

Remarquons que ces deux périodes nécessitent quatre variations de débit qui pourraient être importantes dans le Vieil Allier et en aval de Monistrol d'Allier (voir notre bulletin N° 46) ; ceci au risque d'avoir des conséquences négatives sur les alevins ou sur les frayères d'autres salmonidés certaines années (la truite fraye trois à quatre semaines environ avant le saumon sur l'Allier et l'ombre fin mars/ début avril). Lors des crues naturelles, les poissons sont sensibles par exemple aux variations de la pression atmosphérique ; ils adaptent leur comportement pour faire face à une crue par exemple. Ce qui n'est pas le cas avec des crues d'origines artificielles. La clé de la réussite dépendra surtout du niveau des débits en provenance de l'amont d'Alleyras au moment de l'ouverture ou de la fermeture des 2 clapets.

La fixation de la période peut s'avérer problématique : les conséquences risquent d'être connues quelques mois plus tard. La réussite ou l'échec dépendra aussi des périodes (ou non) de gel. Ne pas oublier que l'extrême fragilité des futurs salmonidés dure jusqu'à l'émergence (elle se produit souvent fin avril, voir début mai en ce qui concerne les futurs alevins de saumon). Sans compter l'évolution des périodes de montaison au fil des années.

Le dispositif de montaison, en service pendant environ 270 jours, a plusieurs lacunes :

La passe à macro rugosités n'est pas adaptée au saumon, et les retours du comité piscicole sont loin d'être rassurants. Les arguments mis en avant sont litigieux. Exemple : lorsque le Comité Piscicole prend l'exemple de Sorde l'Abbaye, c'est exact qu'il y a une passe à macro rugosités, par contre les plots ont une autre forme (voir photos ci dessous) et point très important il y a aussi une passe à bassins ; d'ailleurs combien de saumons empruntent la passe à rugosités de Sorde ? Il est vrai que nous sommes habitués à ce genre d'argumentation (voir le cas de Vichy cité dans notre bulletin N°47) de la part de spécialistes.

Nous pensons que le dispositif complet passe à macro rugosités plus ascenseur conduit à une fragmentation de la rivière, cet ensemble sera très rarement emprunté par l'ombre commun.



Photo N°1 : Détail des plots
d'après PDF disponible sur Internet



Photo N°2 : Vue de dessus de la passe
à macro rugosités de Sorde l'Abbaye

Notre suggestion

Pour la montaison une passe à bassins, vu son efficacité et compte tenu de la topographie et de la nature du terrain (rochers), est la solution. De plus, si cette passe à bassins montrait une efficacité de 90 %, il n'y aurait plus besoin de périodes dites de transparence et **la production énergétique électrique (sans émission de CO2) serait augmentée de 6 à 7 Gwh (environ)** selon notre estimation.

Par contre l'ouverture des vannes lors des épisodes de crues morphogènes est nécessaire pour le transfert des sédiments.

Il est très regrettable que la solution passe à bassins soit écartée de fait par la direction EDF, pendant des années les éclusées ont détruit nombre d'alevins et certaines années des frayères à saumon. Des documents le prouvent. Ce serait une réparation des dommages occasionnés dans le passé par le concessionnaire que d'intégrer une passe à bassins.



Retenue de Poutès vide (1985)

Photo d'après Dossier incidence Natura 2000 en page 17

Conclusion

Le Projet présenté est une avancée importante en ce qui concerne la dévalaison. Les conséquences sur l'allongement de la retenue en amont sont négligeables (400 mètres au lieu de 350 dans la version précédente).

Par contre, les progrès en ce qui concerne la montaison sont en retrait par rapport à la version précédente et ils seront fonction des conditions environnementales. Une passe à bassins n'a pas la contrainte de dates pour être fonctionnelle ; elle est multi espèces et son efficacité est connue suite aux retours d'expériences.

Il est très dommage que le ministère de tutelle n'agisse pas pour corriger ce point, surtout compte tenu du passé. Quand aux périodes de revoiture, les durées sont inacceptables, est ce une provocation du porteur de projet ?

Oui, il est temps que ce projet passe à une phase de réalisation. Il reste (encore) un temps de réflexion pour changer le dispositif de montaison.

Le Conseil d'administration de l'APS

Suite à l'Assemblée générale du 3 mars 2019 à Charbonnier les Mines. Le nouvel organigramme de l'APS est le suivant :

Président :	Louis Sauvadet	Vice Président :	Jean-Claude Pierrat
Secrétaire :	Jean-Luc Imbert	Secrétaire adjoint :	Michel Grolet
Trésorier :	Pierre Hautier	Trésorier adjoint :	Claude Martin

Relation avec l'AIDSA	Jean Louis Guillamon
Responsable salons	Jean Luc Imbert et Claude Martin
Responsable internet	Michel Vergnaud
Responsable technique	Jean Claude Pierrat
Délégué Rhône Alpes	Jean Verruy
Commission litiges	Louis Sauvadet et Christian Roulleau



PARMI LES ACTIVITES DE L'APS EN 2018



Conférence à Saint Etienne (février)



Visite à Poutès (mars)



Accueil et échanges avec le Lycée de Neuvic (mars)



Incubateurs : travaux de réfection des prises d'eau (novembre)

En Octobre 2018, Jean-Paul PERREY nous a quitté à l'âge de 84 ans. Jean-Paul était venu tard à la pêche aux saumons ; il avait été Vice-Président de notre association pendant de nombreuses années ; homme pondéré, courtois, toujours disponible pour un conseil. Nous saluons sa mémoire.

Début 2019, Marcel Bouillet est décédé à l'âge de 92 ans. Marcel fût Président de la section APS de la Nièvre pendant les années 1970 et 1980. C'était un coureur de rivières qui eu l'opportunité de connaître les dernières grandes années du Gave d'Oloron où il eut des jours de réussite exceptionnelle.

J'aide les actions en faveur du J'aide Saumon Atlantique Loire Allier

J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)



Nom (en lettres CAPITALES) :Prénom

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville : 

Membre adhérent 25 € Membre sympathisant 30 € Membre bienfaiteur : 35 €

Ci joint la somme de€ Par chèque bancaire

A l'ordre de

[l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

A Monsieur Pierre HAUTIER – 4, rue de la Chapelle – 63 130 ROYAT

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

LE DEPEUPEMENT DU SAUMON DANS LE BASSIN DE LA LOIRE par Jean Le Clerc (1924) (1)

Note : La première partie de cet article est parue dans le bulletin N°47. Elle concernait l'impact négatif des barrages dans les sous bassins de la Vienne et de la Creuse. Dans cette deuxième partie c'est le problème du braconnage qui est mis en lumière.

.....
Continuant sa course, il ne se rencontre plus, avant d'arriver au Bec d'Allier, à 543 km de la mer, d'affluent digne de lui.

Pour parvenir jusque là, il lui a fallu éviter les filets barrages échelonnés le long du fleuve, ainsi que les sennes qui sont d'ailleurs peu employées contre lui, et à partir de l'Orléannais, les bouges.

Malgré les prélèvements l'effectif est encore nombreux, surtout les années où il y a eu des crues.

L'optimisme est toutefois défendu car il faut songer que nous avons à faire là à la totalité du contingent, puisqu'aucun affluent n'en retient plus en aval.

Au Bec d'Allier, les saumons doivent choisir entre la Loire et l'Allier ; c'est ce dernier qui est préféré par la très grande majorité. L'eau de la Loire doit, sans doute, conserver des traces de la pollution d'amont.

Cependant, lorsqu'une crue de la Loire coïncide avec un débit moyen de l'Allier, un certain nombre de poissons continuent à remonter le fleuve.

Ils ont à passer, à 580 km de la mer, le barrage de Saint Léger des Vignes et, à 720 km celui de Beaune. Ces deux ouvrages sont des barrages de navigation à aiguilles. Ils ne sont franchissables que lorsqu'une crue oblige à débarrer sur une certaine largeur. Tous deux sont munis d'une échelle mais celle de Saint Léger est disposée de telle sorte qu'elle ne peut fonctionner.

Ils sont enfin définitivement arrêtés, à 753 km, par le barrage du Saut du Pinay, usine électrique de La Vourdiat. (*Voir compléments en bas de la page 12*)

Là, la plupart de ceux qui ne sont pas capturés soit par des pêcheurs, soit par des braconniers au –dessous du barrage, périssent au cours de l'été, empoisonnés par les eaux résiduelles de Saint Etienne que le Furens déverse en amont dans la Loire, sans avoir pu atteindre leurs frayères situées à une soixantaine de kilomètres plus loin, à partir de Saint Victor sur Loire.

Il reste à mentionner (parce que le saumon y remonter autrefois), deux affluents que la Loire reçoit sur cette partie de son cours. Ce sont, sur la rive droite, l'Arroux qui apporte les eaux fraîches et limpide du Morvan, excellente pour les salmonidés, mais qui est coupé, à 20 kilomètres de son confluent, par le barrage des Forges de Gueugnon, et sur la rive gauche, la Besbre qui ne comporte aucun obstacle apparent mais dont les eaux sans doute polluées n'attirent plus le saumon, alors qu'autrefois fonctionnait, aux Forges de Vaumas, une pêcherie de tacons.

L'autre contingent, celui qui s'engage dans l'Allier, le plus nombreux de beaucoup, est le seul sur lequel reposent désormais tous les espoirs de l'avenir de l'espèce dans le bassin de la Loire.

Il pourrait encore assurer un repeuplement aussi abondant que le permet la possibilité nutritive de la partie de l'Allier où naît et se développe son alevin si on lui laissait un peu de répit qu'il a bien gagné. Mais il n'en est pas ainsi car c'est maintenant, au contraire, que vont commencer pour lui les tribulations.

Tout d'abord les bouges, échelonnés sur toute la partie basse de l'Allier, grappillent un certain nombre de pièces au passage.

Quelques sujets, en second lieu, remontent la Dore pour aller, à 40 kilomètres de l'embouchure, se faire capturer au pied du barrage de l'usine électrique de Sauviat, infranchissable dans l'état actuel.

D'autres parfois nombreux selon l'état des eaux, vont se fourvoyer dans l'Alagnon où, après 8 km de parcours, ils sont arrêtés par le barrage du moulin à baryte de Lempdes, puis détruits à la tirette dans la fosse rocheuse où ils cherchent asile, en dessous du barrage.

Le surplus de la troupe migratrice arrive enfin, sans obstacle, au fameux barrage de la Bajasse, près de Brioude.

Cet ouvrage est peu élevé (environ 2,50 m) et le profil de son déversoir est en pente douce ; il n'est cependant aisément franchissable que lorsqu'une lame d'eau assez épaisse le recouvre, ce qui, en raison de son grand développement, n'est pas réalisé souvent.

Les poissons qui arrivent à le franchir peuvent enfin entrer en terre promise ; ils parviennent au terme de leur voyage en amont de Langeac où l'Allier leur offre à la fois des gorges rocheuses où ils estimeront avec le minimum de risques et des bancs de graviers où, l'automne suivant, ils pourront déposer leur frai, dans les meilleures conditions.

Il faut signaler ici un nouvel empiètement de l'industrie électrique sur l'industrie du saumon, sous forme d'un ouvrage en construction près de Monistrol d'Allier ; le barrage de Poutès qui doit détourner complètement les eaux de l'Allier sur une longueur de plusieurs kilomètres et faire perdre plusieurs myriamètres de frayères situées en amont.

Les premiers saumons frais, se montrent généralement à la Bajasse au début de décembre, mais ils sont abondants surtout à la fin de l'Hiver. On voit certains jours, des quantités qui sautent dans la chute d'eau.

Les braconniers ne chôment pas à ce moment ; ils lancent sans arrêt, jour et nuit, leurs tirettes dans les remous, sous le barrage.

1 ⇒ Jean Le Clerc, inspecteur des Eaux et Forêts à Angers et chef des Services de Pisciculture du bassin de la Loire.

Au printemps, lorsque les eaux commencent à baisser, ceux – et ce sont les plus nombreux – qui n'ont pas réussi à passer, redescendent dans les parties profondes de la rivière où ils attendent une nouvelle crue pour revenir tenter encore une fois leur chance à la Bajasse.

A cette époque, ils mordent parfaitement à la ligne au Devon ou à tackle, ou même à la mouche artificielle. En dehors de la tirette au pied du barrage, il n'y pas d'autre manière de les capturer.

Arrive l'été ; les eaux baissent encore et se réchauffent. Les saumons se cantonnent alors par bandes dans les parties dont la profondeur leur assurera une tranquillité et une fraîcheur relatives. Ils y sont rejoints par leurs congénères qui, montés plus tard en saison, n'ont pas eu le temps d'aller à la Bajasse.

Ceux qui estivent dans les vastes fosses échelonnées entre Joze et Issoire ont quelques faibles chances d'échapper à leurs ennemis ; il n'en est pas de même de ceux qui stationnent à proximité de Brioude où les fonds sont moins accentués ; les braconniers les y traquent sans merci et quand arrive l'automne, on peut dire que, pratiquement, il n'en reste plus.

De leur côté, les fermiers de pêche qui ne peuvent utiliser leurs engins qu'à ce moment, cherchent à ne pas laisser tout le profit aux braconniers seuls.

Les engins de capture employés pendant la saison d'été sont : l'araignée que l'on tend, pendant la nuit, en travers des fosses, le tramail, la senne et le trident qui, chose déconcertante, est autorisé dans cette région à la condition que l'écartement entre les dents soit de 4 centimètres.

Les braconniers y ajoutent la falasse, phare à acétylène avec lequel ils pêchent la nuit, au trident, les saumons qui sortent des fosses pour venir respirer dans l'eau vive des rapides.

Ils y ajoutent aussi l'odieuse tirette. Cet engin barbare ressemble à une très forte ligne à lancer dont le bas est constitué par un chapelet de gros hameçons triples, d'environ un mètre de long, terminé par une masse de plomb. En lançant d'une façon répétée cette ligne dans les parties profondes où les saumons sont rassemblés, on arrive à les accrocher à tour de rôle. L'animal se sentant piqué se débat et s'entortille dans le chapelet d'hameçons ; il ne reste plus qu'à tirer avec force pour le sortir de l'eau.

On peut citer des individus qui, par ce procédé, en ont pris de 100 à 150 dans leur saison.

À l'automne, dès la première crue, ceux qui ont échappé à la destruction reviennent tenter l'escalade du barrage ; beaucoup sont balafrés de coups de fouène ou de déchirures de tirettes. Ils sont fatigués et anémiés par leur estivage, ainsi que par les approches de la fraye et bien faible est le nombre de ceux qui y réussissent. Une grande partie est encore massacrée au cours de ces tentatives.

Les survivants prennent alors le parti de frayer en aval du barrage et s'échelonnent de Brioude à Issoire. Ils trouvent, dans cette partie d'excellentes frayères, mais ils n'en profitent guère car ils continuent à être traqués. Rien n'est plus facile que de harponner le saumon la nuit, avec un phare, pendant qu'il fraye. Sa chair décolorée ne vaut rien à ce moment ; mais qu'importe, pourvu que l'œuvre de destruction soit accomplie ?

L'Allier entre Brioude et Issoire est un abattoir à saumons.



Quelques "engins" particulièrement efficaces qui étaient employés jusqu'aux années quarante.

La pêche à la ligne, au lancer ou à la mouche, qui n'était pratiquée au début que par un petit nombre de sportifs étrangers, est maintenant largement vulgarisée dans la région. Bien des ouvriers ou des cultivateurs la pratiquent ; certains arrivent à en tirer des gains très appréciables. Les moins heureux prennent au moins quelques pièces, ce qui, multiplié par le nombre des pêcheurs, représente des chiffres élevés.

Si l'on ajoute les captures faites par les engins des fermiers et surtout par les braconniers, on se demande comment il peut encore rester, à la fin de l'année, des reproducteurs pour assurer la perpétuation de l'espèce.

Les braconniers forment, sur cette partie de l'Allier, une véritable corporation organisée comme ne l'est aucun service de l'État. Leur effectif ne dépasse pas la demi-douzaine et leur quartier général est à Brioude. Des correspondants leurs signalent les coups à faire et les recéleurs écoulent leurs produits.

Grâce au saumon qu'ils pillent d'un bout de l'année à l'autre, leur métier est fructueux et leurs gains feraient envie à bien des fonctionnaires de grade supérieur, ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, d'être déclarés insolvable lorsqu'il s'agit de payer des amendes.

Ils connaissent parfaitement les règlements et la procédure qui sont tout en faveur de l'individu contre la collectivité et savent en tirer parti pour s'assurer une quasi impunité.

Ils trouvent des complices bénévoles dans toute la population dont ils sont les pourvoyeurs habituels en poissons.

Ils opèrent sans se cacher et lorsqu'ils estiment que leurs droits sont lésés, ils n'hésitent pas à adresser des réclamations en haut lieu et ils trouvent des personnalités pour les appuyer, tellement le pillage du bien public est passé dans les mœurs. Ils ont de fortes accointances parmi le personnel des chemins de fer, ce qui leur permet un écoulement facile de leurs marchandises, en particulier dans les buffets des gares.

Outre la vente sur place, soit directement aux consommateurs, soit aux hôteliers, leurs receleurs expédient les saumons pris en délit, sous fausses étiquettes, sur les marchés des grandes villes, principalement à Lyon où l'on vend du saumon de l'Allier toute l'année, à Nice, etc...

Des automobiles sont à leur disposition pour emporter leurs captures à Clermont-Ferrand et dans les villes d'eau de la région : Vichy, Mont-Dore, etc...

Il serait facile d'écrire un roman vécu avec les agissements de ces malfaiteurs publics qui n'ont pour les combattre qu'un service de répression à peu près inexistant, armé du fusil de paille et du sabre de bois des règlements.

Malgré l'effort destructeur, les ressources de la nature sont telles qu'un certain nombre de saumons parviennent cependant encore à frayer dans l'Allier.

Des œufs déposés sortent des alevins qui dès le milieu du premier été atteignent 6 à 7 centimètres de longueur et une quinzaine l'été suivant (tacons).

Mais le même acharnement qui a été déployé contre leurs géniteurs les poursuit, eux aussi. La friture de tacons est un plat régional.

Ces malheureux alevins doués d'un appétit remarquable comme tous les animaux à croissance rapide, mordent à la ligne aussi bien que les ablettes ; le pêcheur le plus maladroit en prend des quantités et bien rares sont ceux qui s'en privent.

L'épervier à mailles fines de 10 millimètres en détruit énormément, même lorsqu'il est manié par des pêcheurs consciencieux ne cherchant à prendre que du goujon : les alevins affolés par la chute de la nappe, piquent dans la coiffe et se maillent, ce qui les perd irrémédiablement.

Enfin, ils sont détruits en masse par les braconniers sur les parties rapides et peu profondes où ils se tiennent pendant la belle saison ; ils les cernent avec des sennes à petites mailles, pendant la nuit, dans une enceinte de quelques mètres carrés qu'ils coiffent ensuite d'un coup d'épervier goujonier.

Des paniers de tacons sont apportés à Clermont-Ferrand et dans les villes d'eau d'Auvergne, sans compter ce qui est consommé sur place dans les familles et les hôtels.

L'exposé qui précède montre que, dans l'état actuel, l'Allier est le dernier refuge de la reproduction naturelle du saumon dans tout le bassin de la Loire et que, dans cette zone dont l'étendue déjà trop restreinte va encore être diminuée par le barrage en construction près de Monistrol, il est intensivement pêché et immodérément pillé.

Si la production des pêcheries de la Loire ne semble pas montrer encore la situation sous un jour trop alarmant, c'est parce que plusieurs années s'écoulaient entre le moment où ce poisson remonte pondre en rivière et celui où ses descendants remontent à leur tour.

Ceux qui nous arrivent actuellement sont nés pendant la période de restriction forcée de pêche et de braconnage due à la guerre (de 1914-1918), à une époque où le sous bassin de la Vienne et de la Creuse n'était pas encore complètement fermé et où le barrage de la Bajasse, détruit par une crue, n'était pas encore reconstruit.

Mais, si l'on envisage l'avenir, le pessimisme est justifié.

Le saumon, en raison de la valeur de sa chair qui suscite d'âpres convoitises, de sa grande taille qui le rend très vulnérable dans les cours d'eau de faible section où il fraye, et enfin de l'appétit vorace de son alevin qui fait redouter le surpeuplement et l'expose à ces ennemis, a besoin de vastes étendues pour que sa reproduction se fasse dans de bonnes conditions.

Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que si de très énergétiques mesures ne sont pas prises à bref délai, c'en est fait du saumon dans le bassin de la Loire et, avec lui, du revenu annuel de plusieurs millions qu'il représente encore, malgré sa raréfaction progressive. Ce revenu serait, par contre, susceptible d'une très large augmentation si les pouvoirs publics voulaient bien lui accorder l'attention qu'il mérite.

[Jean Le Clerc \(texte de 1924\)](#)

Compléments

[1 Source L'écologie et l'aménagement de la Loire \(1980\) – Chapitre : Les poissons migrateurs dans la Loire supérieure par Edmond Ardaille.](#)

Le barrage de la Vourdiat, construit en 1909, coupa la route aux migrateurs. Il sera équipé d'une passe à poissons en 1927, ce fût une réussite immédiate, dès 1928 des prises sont signalées partout en amont jusqu'à Le Puy en Velay. La décroissance du stock de saumons Loire supérieure repris quelques années après, des pollutions diverses en auraient été la cause principale. Des tributaires tels Le Lignon (du Forez) ; l'Aix ; l'Ance du Nord étaient dans leurs parties inférieures des pépinières à tacons. Les derniers saumons signalés furent aperçus au pied du barrage de Grangent (construction entre 1955 et 1957 en aval d'Aurec sur Loire (Haute-Loire) et en amont de Saint Just / Saint Rambert (Loire)).

[2 Source Le Saumon dans le Haut Allier \(1947\) par Henri Boyer - page 64.](#)

Lorsque le barrage de la Bajasse fut éventré par les glaces, en février 1917 (les migrateurs ayant alors libre passage sur tout le cours de la Loire et de l'Allier) ce fut une véritable ruée de saumons aux alentours de Lavoûte et de Langeac, à 35 kilomètres en amont de Brioude et même plus haut.